

XXLight®

MORTIER LÉGER PRÊT À L'EMPLOI THERMO-ACOUSTIQUE FIBRÉ 300 kg/m³



Au service du bâtiment

E-mail : valchim@free.fr Page Web : www.valchim.fr Mortier léger en sac prêt à l'emploi, allégé par des billes de polystyrène vierge expansées à granulométrie contrôlée et enrobées de l'adjuvant E.I.A. (diamètre 2 mm). XXLight® est fibré et possède de hautes propriétés isolantes, destiné à la réalisation de tous supports de revêtements de sols, ravoirages isolants et sous chapes, rattrapages de niveaux, formes de pentes, isolation thermique et acoustique aux bruits de chocs, remplissages divers...

Applications:

Le mortier léger XXLight® est destiné à alléger les structures (gain de poids d'environ 88 % par rapport à des bétons traditionnels), à isoler et traiter thermiquement et acoustiquement les différents types de supports existants dans les immeubles collectifs et maisons individuelles en travaux neufs ou de rénovation, à la réalisation de tous supports de revêtements de sols, ravoirages isolants et sous chapes, rattrapages de niveaux, formes de pentes, isolation thermique et acoustique aux bruits de chocs, remplissages divers...

Avantages:

- Collage direct du carrelage après 48 heures, sans ragréage
- Léger 300 kg/m³
- Sac prêt à l'emploi de 70 litres
- Fibré = suppression du treillis anti-fissuration
- Pompable sur de longues distances et à grande hauteur
- Bonne isolation thermique
- Sous Avis Technique en application ravoirage
- Mise en œuvre simple et facile
- Compatibilité avec tous les revêtements (cf. tableau revêtement)
- Stable dans le temps
- Qualité constante du mélange tout au long du chantier

Caractéristiques techniques :

- Composition : 85 % de billes POLITERM® FEIN + 15 % de liant hydraulique, inerte spécial, fibres et adjuvants
- Masse volumique: 300 kg/m³
- Conductivité thermique λ: 0,082 W/mK
- Résistance à la compression à 28 jours : 1,46 MPa
- Réaction au feu : A2 s1, d0 (M0) rapport CSTB
- Durabilité : Imputrescible
- Affaiblissement acoustique aux bruits de chocs : 15 dB en épaisseur 5 cm (estimation)
- Résistance à la vapeur d'eau μ: 9,7
- Humidité résiduelle après 28 jours : < 2 %
- Epaisseur minimum: 5 cm
- Epaisseur maximum : pas de limite
- -Température d'application : + 2 °C et + 32 °C

Conditionnement:

- Sac prêt à l'emploi de 70 litres
- Poids de 21 kg
- Palette de 48 sacs
- Peut se conserver 12 mois maximum sur palette, dans un endroit frais et sec, à l'abri de gel et de l'eau.



Consommation / rendement:

Epaisseur	Rendement au sac	Poids au m²
5 cm	1,40 m²	15 kg
6 cm	1,17 m ²	18 kg
7 cm	1,00 m ²	21 kg
8 cm	0,88 m ²	24 kg
10 cm	0,70 m ²	30 kg
20 cm	0,35 m²	60 kg









Préparation du mortier léger XXLight®

1 sac de



+ 9 à 10 litres d'eau





Préparation à la bétonnière :

Consommation de 13 sacs au m³

- Verser 6 litres d'eau dans la bétonnière en marche.
- Verser le sac entier de XXLight®.
- Laisser malaxer pendant 3 minutes.
- Le mélange devient homogène et de couleur grise.
- Verser le complément d'eau soit 3 à 4 litres.
- Laisser malaxer 2 à 3 minutes.
- Ne pas utiliser plus de 60 % du volume de la bétonnière pour obtenir un mélange homogène.
- Lors de la première gâchée la bétonnière est sèche et le produit aura tendance à adhérer aux parois. Laisser malaxer un peu plus longtemps et veiller à ne pas rajouter inutilement de l'eau.



Préparation à la pompe :

Consommation de 12 sacs au m³

- Avant de réaliser le premier mélange, envoyez un mélange eau + ciment dans le tuyau.
- Verser 6 litres d'eau dans le malaxeur en marche.
- Verser le sac entier de XXLight® en fonction de la capacité de la pompe.
- Verser le complément d'eau soit 3 à 4 litres.



Préparation au malaxeur :

Idem que pour une bétonnière suivre les mêmes étapes et prévoir un grand récipient (minimum 90 litres).

Précaution d'emploi lors de la préparation du mortier XXLight® :

- Respecter le dosage en eau.
- Ne jamais remouiller le mortier léger après malaxage.
- Le mélange ne doit pas être liquide mais compact et mousseux.
- Possibilité de mettre un antigel, ne pas mettre d'autres adjuvants.



Pose du revêtement de sol :

La finition de surface dépend du revêtement final. Tous les revêtements de sols sont admissibles conformément aux règles de l'art et à nos recommandations faites sur le tableau ci-dessous. De même que le collage du carrelage est à effectuer avec de la colle souple et le jointoiement avec des joints souples. Selon la destination des locaux et le type de revêtement, nous vous conseillons de vous reporter aux NF D.T.U. correspondants ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

Revêtement	Traitement	Normes / NF D.T.U.	
Carrelage collé	Pose directe après 48 heures	Sols en carreaux collés	NF D.T.U. 52-2
Carrelage scellé	Pose directe du mortier de scellement après 48 heures	Sols scellés	NF D.T.U. 52-1 – NF P 61-202
Parquet flottant	Direct après 5 jours	Parquets en pose flottante	NF D.T.U. 51-11 – NF P 63-204
Revêtement stratifié	Direct après 5 jours		
Parquet collé	Ragréage 5 mm	Parquets collés	NF D.T.U. 51-2 – NF P 63-202
Moquette	Ragréage 6 mm	Sols textiles collés	NF D.T.U. 53-1 – NF P 62-202
Sol souple	Ragréage 6 mm	Sols plastiques collés	NF D.T.U. 53-2 – NF P 62-203

Les temps donnés et épaisseur de ragréage ci-dessus sont valables uniquement pour des applications avec un dressage traditionnel à la règle.
Les temps de séchage sont pour une épaisseur de 5 cm, pour les épaisseurs supérieures rajouter 24 h/cm d'épaisseur supplémentaire à partir de 5 cm.

- Laisser sécher à l'abri des courants d'air, au besoin protéger provisoirement avec un film PE pendant 48 heures. Protéger également du soleil et des fortes températures et/ou de la pluie pendant la prise.
- Dans le cas où plusieurs corps de métier seraient amenés à travailler sur le mortier léger, il est impératif de protéger celui-ci en établissant un chemin de circulation avec des planches ou en appliquant une barbotine sur la surface du mortier.
- Dans le cas d'un passage occasionnel, un simple balayage manuel vous permettra de faire disparaître tous les défauts de surface.
- Un balayage de la surface du mortier est obligatoire avant application des enduits (ragréage) de préparation de sols et la pose du revêtement de sol final.









Pose et fixation de cloisons :

Le mortier léger XXLight® peut recevoir des cloisons dont le poids est inférieur ou égal à 150 kg/ml, elles sont réalisées après un délai de séchage du mortier léger de minimum 7 jours.

- Dans le cas de cloison lourdes (> 150 kg/ml), il faut obligatoirement renforcer le mortier léger ou sinon les faire traverser le mortier léger jusqu'au support.
- Afin de fixer les rails ou tous autres guides, il convient d'utiliser des chevilles à frapper, en respectant scrupuleusement les diamètres de perçages.



Mise en œuvre

Le mortier léger XXLight® se met en œuvre facilement car il est parfaitement pompable sur de longues distances et à grande hauteur. Sa consistance mousseuse permet une application simple et efficace lors de mises à niveau et confection de supports de revêtements prêts à recevoir directement un carrelage collé. Le mortier léger XXLight® se met en œuvre comme une chape traditionnelle avec les mêmes outils et se travaille facilement, permettant d'obtenir des surfaces planes lorsqu'elles sont simplement tirées à la règle. La mise en œuvre est similaire aux règles des NF D.T.U. 26-2 – NF P 14-201 « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ».

Préparation du support :

Tous les types de planchers ou supports peuvent recevoir le mortier léger XXLight® s'ils sont porteurs de la charge à mettre en œuvre et conformes aux NF D.T.U. 26-2 - NF P 14-201.

Le plancher ou support doit être nettoyé des dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.

L'épaisseur minimum à mettre en œuvre est de 5 cm (pas de limite en épaisseur maximum), y compris au-delà de tout élément noyé dans le mortier léger XXLight® (gaines, canalisations, etc.).

1/ Mettre en place une bande périphérique en matériaux résilients d'épaisseur minimale de 3 mm dans tous les cas et de 5 mm minimum en cas de plancher chauffant pour la désolidarisation en périphérie de la pièce et autour de tous les éléments entrant en contact avec le mortier léger (parois verticales, huisseries, canalisations, etc.) pour éviter les ponts phoniques ainsi que les fissurations conformément aux NF D.T.U. en vigueur.

Lorsqu'il existe des joints de construction dans le support, ces joints doivent être prolongés dans le mortier léger. Outre les joints de construction du support, des joints de fractionnement sont exécutés tous les 25 m² et au plus tous les 8 mètres linéaires, à chaque angle saillant et montée d'escalier. Prévoir des seuils de porte à chaque changement de pièce.

Les règles joints (type Piano Zéro®) permettent à la fois de réaliser les joints de fractionnement, les guides de dressages et les repères d'épaisseur pour une mise en place parfaitement plane.

2/ Chape flottante (désolidarisée du support, non adhérente), mettre en place sur toute la surface du support un film PE (polyéthylène) micro-perforé ou une sous-couche acoustique mince (SCAM) pour améliorer l'acoustique du support en réduisant les bruits de chocs. Le film PE ou la SCAM doivent parfaitement suivre le support ainsi que les angles afin qu'il n'y ait aucune bulle d'air (vide) entre le support et ceux-ci.

Dans le cas de la mise en place d'une sous-couche acoustique mince (SCAM), l'épaisseur du mortier léger ne devra pas être inférieure à 5 cm pour une SCAM classée SC1 et de 8 cm pour une SCAM classée SC2 conformément à la NF P 61-203 « Mise en oeuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et

sous carrelage » - partie commune au D.T.U. 26-2 et au D.T.U. 52-1.

- 3/ Chape adhérente (uniquement sur support béton), mettre impérativement un primaire d'accrochage (type Edilstik®) adapté en quantité suffisante.
- 4/ Mettre en place vos règles joints à l'aide de plots de mortier (faire des petits plots pour éviter de trop réduire l'épaisseur du mortier léger) si nécessaire.
- 5/ En cas de flexion prononcée du support, positionner un treillis soudé maille 50 x 50 en panneau (ne pas mettre les dimensions supérieures) sur la surface à mettre en œuvre en veillant bien à ce que les plagues se chevauchent au moins d'une maille. Placer des cales sous le treillis ou des plots de mortier de façon à ce qu'il soit ensuite bien pris au milieu du mortier léger (un treillis mal posé risque de créer des désordres).
- 6/ Chauffage par le sol, il n'est pas possible de recouvrir un chauffage par le sol avec le mortier léger XXLight®, cela empêcherait la bonne diffusion de la chaleur, par contre placé en dessous, le mortier léger XXLight®, favorise la réalisation d'un système par le sol très performant en réunissant ravoirage (application sous Avis Technique n° 16/07-537) et isolation en une seule opération. Nous consulter.

Tout élément poreux (exemple : plots de mortier des règles joints) devra être remouillé avant le coulage du mortier léger pour une parfaite adhérence.

Mise en forme du mortier léger XXLight®:

Après malaxage du produit, comme indiqué dans le paragraphe « Préparation du mortier léger XXLight® », le mortier doit être homogène et de couleur grise.

- Mettre en œuvre le mortier léger comme une chape traditionnelle à l'aide des outils adaptés (râteau, pelle, règle, etc.).
- Vérifier le bon étalement du mortier sur le film PE ou de la sous-couche acoustique.
- Tirer à la règle et vérifier l'épaisseur mise en œuvre.
- Pour une surface plane et soignée finir à la lisseuse.
- Ne pas talocher le mortier.

Précaution d'emploi lors de la mise en forme du mortier XXLight®:



- Durée d'utilisation du mortier après malaxage : 30 minutes.
- Tirer le mortier en une seule fois ou finir sur un joint de fractionnement.
- Pour tirer le mortier léger, utiliser une règle de plâtrier (à pan coupé) ou utiliser une règle traditionnelle que vous inclinerez de façon à n'utiliser que l'angle de celle-ci. Cette technique évite que le produit adhère à la règle, permettant une finition lisse sans talochage.



. 06 - 2010



Edilteco France SARL - BP 70731 - 49307 Cholet Cedex - France g r o u p Concept & Innovation tél. 0825 825 533 - fax 0825 850 050 - www.edilteco.fr - info@edilteco.fr